

Plan d'actions 2018-2019

Ismail Biskri

Professeur au Département de
mathématiques et informatique
Président



L'intensité des activités syndicales de la dernière année n'a pas permis au comité exécutif de se réunir pour un lac à l'épaule afin d'établir dans le détail les actions qui devront guider le syndicat au cours des prochains mois. Nous publions tout de même un sommaire des actions prévues, enrichi par les commentaires des délégués syndicaux. Nul doute qu'une grande partie de la prochaine année sera consacrée à consolider les actions déjà entreprises.

Renouvellement de la convention collective

À l'heure d'écrire ces quelques lignes, les professeurs se préparent à se prononcer, le 27 septembre prochain, sur l'entente de principe sur les clauses normatives de la convention collective. Les clauses monétaires ont déjà été entérinées le 30 août dernier, à plus de 85 %. Si l'entente de principe sur les clauses normatives est également entérinée, le comité de négociation pourra introduire les deux ententes de principe dans la convention collective et signer la nouvelle convention collective 2017-2022. À cet effet, le texte présenté par le comité des relations de travail précise les prochaines étapes du processus devant mener à la signature de notre convention collective.

Intervention du recteur

Depuis le dépôt des ententes de principe, les échanges à la table de négociation sont cordiaux, le climat est à la collaboration et est empreint d'une volonté partagée d'en arriver à une bonne entente sur les clauses normatives. On comprend donc mal

le discours de la rentrée du recteur McMahon, adressé à la communauté universitaire le 6 septembre dernier.

Le comité exécutif du Syndicat est médusé de l'audace dont fait preuve le recteur en parlant ouvertement et publiquement, avec l'ensemble de la communauté universitaire, des négociations menées avec les professeurs alors que le processus n'est pas encore terminé. En effet, l'entente de principe sur les clauses normatives n'a pas encore été approuvée par les professeurs en assemblée générale.

Les propos du recteur ont aussi choqué un grand nombre de professeurs, en particulier lorsqu'il a présenté un tableau illustrant les enjeux fondamentaux qui ont guidé les deux parties dans les négociations pour le renouvellement de la convention collective. Le recteur y précisait que le Syndicat et, par conséquent, les professeurs n'ont pas tenu compte de la capacité financière de l'Université, n'ont pas respecté l'engagement du retour à l'équilibre budgétaire et n'ont pas assuré l'équité envers les autres groupes d'employés.

Le recteur a profité de l'occasion pour présenter ses excuses personnelles pour les inconvénients que la négociation avec les professeurs a provoqués chez les étudiants et l'ensemble de la communauté. Toutefois, aucun mot n'a été prononcé sur les nombreux impacts causés par la mise en lock-out, durant dix jours ouvrables, des 450 professeurs.

La gouvernance universitaire

La dernière année a mis à dure épreuve le concept de gouvernance universitaire et surtout la place des professeurs dans la gestion de leur université.

L'imposition d'un lock-out et les déclarations publiques de la haute direction de l'Université à l'effet que cela n'affectait ni l'enseignement, ni la recherche, ni les services à la collectivité, ni les colloques et les congrès, ni l'encadrement des étudiants, ... relève d'une méconnaissance grave du travail des professeurs d'université, ce qui en a blessé plusieurs.

Il faut avoir participé aux nombreux échanges entre professeurs (notamment lors des rassemblements et via la page Facebook

privée SPPUQTR en lock-out) pour bien saisir la colère profonde qu'ils ressentent face aux gestes et aux déclarations des gestionnaires de notre université. Il s'agit d'une mobilisation peu commune à l'UQTR.

Par ailleurs, afin de permettre aux professeurs de poursuivre les échanges sur la gestion de leur université ainsi que sur d'autres sujets, le Syndicat a convenu avec les délégués syndicaux d'envisager la possibilité de maintenir une page Facebook privée et de mettre sur pied un chantier syndical portant sur la place des professeurs dans la gestion universitaire.

La relève syndicale

Le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail, devrait avoir tout juste le temps de signer la convention collective avant de prendre sa retraite prévue pour le 1er novembre prochain. Il faudra donc rapidement recruter un nouveau vice-président aux relations de travail.

De plus, le conseiller aux affaires universitaires, Alain Gamelin, qui travaille au Syndicat depuis plus de trente ans, a également annoncé qu'il prendra sa retraite à la fin de la présente année. Le recrutement et l'encadrement d'une nouvelle ressource occupera une partie du temps des membres du comité exécutif au cours des prochains mois.

Conclusion

La dernière année a été très chargée. Je remercie sincèrement mes collègues du comité exécutif et du conseil syndical, le comité d'appui à la négociation, le comité de négociation et l'ensemble des professeurs qui ont fait barrage à la volonté des gestionnaires de modifier radicalement la vocation de l'UQTR.

Enfin, un dernier mot pour remercier également nos précieux employés qui apportent un soutien essentiel au travail des officiers et au Syndicat.

Accueil des nouveaux professeurs et professeures



Le 30 août dernier, le Syndicat recevait à bord du AML-Suroît pour une magnifique croisière sur le fleuve Saint-Laurent, une partie des nouveaux professeurs embauchés pour l'année 2018-2019.

De gauche à droit :

- Naïma Bouabdillah, Département des sciences infirmières
- Gabriel Antonius, Département de chimie, biochimie et de physique
- Alexandre Roy, Département des sciences de l'environnement
- Andrée Lessard et la petite Laurianne, Département des sciences de l'éducation
- Marc-André Blanchette, Département de chiropratique
- Nadine Talbot, Département des sciences de l'éducation
- Amina Lamghari, Département de management
- Tagnon Missihoun, Département de chimie, biochimie et de physique
- Alice Vanlint, Département des sciences de l'éducation
- France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité
- Ismaïl Biskri, président du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR).

Sommaire du plan d'actions syndicales 2018 2019

ACTIONS PRIORITAIRES

- * Finaliser la rédaction de la convention collective 2017-2022.
- * Assurer le suivi du grief portant sur les dommages subis par les professeurs à la suite du lock-out.
- * Comblé la vacance à la vice-présidence aux relations de travail.
- * Recruter un nouveau conseiller aux affaires universitaires.
- * Créer un chantier sur le rôle des professeurs dans la gouvernance universitaire.

AUTRES ACTIVITÉS SYNDICALES

Relations de travail et activités syndicales

- * Assurer le suivi du grief sur les dommages subis par les professeurs embauchés le 1er décembre.
- * Analyser la décision d'un arbitre du travail ontarien portant sur l'utilisation des évaluations des enseignements effectuées par les étudiants pour évaluer le travail des professeurs.
- * Doter le SPPUQTR de règles internes permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement psychologique, de discrimination et d'incivilité au travail touchant ses membres.
- * Inviter les professeurs concernés dans la réflexion sur la reconnaissance des cours stages dans la tâche des professeurs.
- * Réviser le rôle et les mandats de la vice-présidence aux affaires syndicales.

Affaires universitaires

- * Assurer l'intégration du nouveau conseiller aux affaires universitaires.
- * Intensifier les rencontres d'information avec les directions de départements.
- * Faire le point sur la situation de la recherche dans les constituantes de l'UQ.

Services à la collectivité

- * Assurer l'intégration du nouveau conseiller aux affaires universitaires.
- * Poursuivre la promotion des professeurs qui se démarquent au cours de l'année.
- * Faire le point sur la notion de services à la collectivité.
- * Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.
- * Finaliser la page dédiée aux nouveaux professeurs sur le site Web du Syndicat.

Secrétariat

- * Doter le Syndicat d'une règle pour l'adoption des lettres d'entente.
- * Doter le Syndicat d'une règle sur la tenue des assemblées générales.
- * Doter le Syndicat d'une règle sur le déroulement des différents scrutins.
- * Revoir la règle d'attribution des dégagements syndicaux.
- * Réduire l'impact environnemental lié à l'impression de documents.
- * Revoir les statuts du Syndicat afin de permettre le vote électrique sur les questions liées aux relations de travail.
- * Réfléchir à la possibilité de créer une page Facebook associée au Syndicat afin de permettre aux professeurs d'échanger sur différents aspects de la vie universitaire.

Représentation nationale

- * Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
- * Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein du comité sur le financement des universités de la Fédération québécoise des professeurs et des professeurs d'université (FQPPU).

Entente de principe sur les clause normatives

René Lesage

Professeur au Département de chimie,
biochimie et physique
Vice-président aux relations de travail et
porte-parole du comité de négociation



Monique Cadrin

Professeure au Département de biologie
médicale
Vice-présidente aux affaires syndicales



Le conseil syndical a unanimement recommandé à l'assemblée générale des membres d'adopter l'entente de principe sur les clauses normatives de la convention collective 2017-2022.

Les délégués ont reconnu que le projet d'entente améliore plusieurs aspects de la vie professorale et constitue un bon complément à l'entente de principe sur les clauses monétaires adoptée en août dernier.

L'entente de principe apporte des précisions et des bonifications à la tâche d'enseignement et de recherche :

- Bonification de la tâche pour les grands groupes d'étudiants;
- Ajout de la préparation des examens pour la reconnaissance des acquis, l'enseignement et l'évaluation pour les étudiants en situation de handicap, la conception, préparation, mise à jour et dispense des cours en ligne et de toute forme d'activités pédagogiques ayant recours au télé-enseignement dans les activités d'enseignement;
- La réalisation d'une étude, d'un travail d'expertise, d'une commandite et la diffusion de ces travaux de recherche ou de création seront considérés comme de la recherche.

L'entente de principe balise mieux le fonctionnement des départements :

- Ajout d'un statut de directeur suppléant et de directeur par intérim;
- Amélioration du processus d'embauche et de fonctionnement des comités de présélection;
- Amélioration du processus d'évaluation des professeurs non permanents;
- Adoption par les départements d'une politique annuelle de répartition des éléments de la fonction des professeurs;
- Établissement de balises départementales pour l'attribution des cours en appoint;

- Précisions à l'effet que les 180 premières heures enseignées sont réputées l'être en tâche normale, à l'exception des cours rémunérés à l'étudiant.

L'entente de principe ajoute à la tâche de direction pédagogique :

- Responsable pédagogique des stages;
- Adjoint au directeur de programme affecté hors du campus de Trois-Rivières;
- Responsable de programme;
- Direction d'une unité de recherche agréée;
- Direction d'une école de l'Université;
- Toute autre responsabilité administrative qu'un professeur pourrait faire reconnaître à titre de direction pédagogique en vertu des règles applicables à la répartition des tâches adoptées par son assemblée départementale.

Enfin, pour ce qui est des congés parentaux, de compassion ou autres, les parties ont convenu d'ajouter à la convention les articles appropriés de la loi des normes du travail du Québec.

Le Syndicat a aussi décidé de maintenir l'ensemble des griefs actuellement déposés. Ceux-ci seront traités cas par cas, selon la procédure habituelle.

En marge de la signature de la convention collective, il reste encore beaucoup à faire en 2018-2019. Les parties ont notamment prévu la création d'un comité paritaire sur la reconnaissance dans la tâche des cours "stages".

Le comité des relations de travail devra s'assurer quant à lui de mener à bon port le grief portant sur les dommages subis par les professeurs pendant et après le lock-out imposé par la direction de l'UQTR. Tout sera fait pour qu'un tel geste ne reste pas sans conséquence.

Il y a également le grief contestant dès 2015 l'entrée en fonction de professeurs réguliers au 1^{er} décembre plutôt qu'un 1^{er} juin. Un arbitre de grief a déclaré que même si la décision de la direction de l'UQTR était fondée sur la

volonté de réduire la masse salariale des professeurs à la suite des compressions budgétaires imposées par le gouvernement, celle-ci était contraire à la convention collective. La direction de l'UQTR ne pouvait donc pas déroger de façon systématique à la norme prévue à la convention collective statuant que les professeurs réguliers doivent normalement entrer en fonction le 1er juin, à moins qu'ils ne le puissent. L'arbitre a conservé sa juridiction pour entendre les prétentions des parties quant à la question des dommages pouvant être versés aux professeurs réguliers visés.

La présente négociation s'est déroulée sur une période d'un peu plus d'une année. Il s'agit d'un délai relativement court. Le comité de négociation a réussi à respecter la plupart des grandes orientations adoptées par l'assemblée

générale de juin 2017. Compte tenu des circonstances (lock-out, interventions politiques, menace d'une loi spéciale, etc.), nous croyons sincèrement avoir donné aux professeurs de l'UQTR une bonne convention collective pour les cinq prochaines années. Nous croyons aussi que si nous pouvons signer fièrement cette convention, c'est grâce à la grande mobilisation des professeurs durant cette période de tourmente.

Nous terminons en remerciant Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail, et Me Gabriel Hébert-Tétrault, procureur du Syndicat, qui ont fait du comité de négociation une équipe gagnante.

LE MÉCHOUI DE LA RENTRÉE 2018



Le gagnant d'une tablette Samsung



Le professeur retraité Yves Dubé, du Département de génie mécanique, en compagnie de la vice-présidente aux services à la collectivité du Syndicat, la professeure France Joyal et le président du Syndicat Ismaïl Biskri.



La professeure Diane St-Laurent du Département de psychologie s'est mérité une sérigraphie de l'artiste trifluvienne Isabelle Clermont.



Le professeur Pierre Bénard du Département de chimie, biochimie et de physique fut récipiendaire d'une paire de billets pour le souper thématique du printemps 2019.



Les récipiendaires d'un panier de produits fins de la région du Périgord furent les professeurs Johannes A. Frasnelli du Département d'anatomie et James Agbébavi du Département de génie chimique.

RAPPORT FINANCIER 2017-2018

Sylvain Beaudry

Professeur au Département des sciences comptables
Trésorier



le prévoient les statuts du Syndicat, de proposer un budget révisé lors de l'assemblée générale du 27 septembre prochain.

Le budget initial prévoyait des charges de 880 000 \$. Le budget révisé propose des charges de 1 852 000 \$ suite à l'ajout de 970 000 \$ versés en allocations aux professeurs. Pour cette même raison, le budget révisé prévoit que l'année en cours se terminera avec une insuffisance des revenus sur les charges d'environ 922 000 \$, contrairement à un surplus de 20 000 \$ prévu initialement.

Rapport financier 2017-2018

Le Syndicat a terminé l'année financière 2017-2018 en enregistrant un excédent des produits sur les charges de 329 823 \$.

Les produits (revenus) s'élevaient à 955 894 \$ comparativement à 1 234 913 \$ en 2016-2017. Cette baisse de 23 % est surtout due aux gains/pertes non réalisées sur les placements, qui sont passées d'un solde positif de 261 073 \$ à un solde négatif de 58 834 \$. Les revenus provenant de la cotisation syndicale sont en hausse de 1 %, passant de 761 615 \$ à 768 516 \$. Il faut remarquer que les revenus de cotisation couvrent les coûts de fonctionnement du syndicat, comme le prévoit la règle sur l'établissement de la cotisation syndicale.

Les charges (dépenses) se sont élevées à 661 237 \$, en baisse de 4 % comparativement à l'année précédente (692 266 \$). La baisse est surtout due à la réduction des honoraires professionnels, à la réduction de la cotisation au Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives (CIRRAC) et à la réduction des masses salariales du personnel suite à l'absence, pour un congé de maladie, de la technicienne administrative du Syndicat.

Au 31 mars 2018, le surplus non affecté (fonds de défense professionnel) s'élevait à 5 277 941 \$, en hausse de 6 % comparativement à l'année 2016-2017. Le fonds de défense représente un peu plus de 10 % de la masse salariale des professeurs pour l'année 2016-2017.

Budget révisé 2018-2019

Les prévisions des produits et des charges 2018-2019, adoptées lors de l'assemblée générale du mois de mars 2018, n'avaient pas prévu l'imposition d'un lock-out de dix jours et le versement d'une allocation aux professeurs afin de compenser les pertes de salaire. Le comité exécutif a donc convenu, comme

Produits de l'année 2017-2018

	2018	2017	2016	2015
Produits				
Cotisations	768 516 \$	761 615 \$	741 553 \$	768 114 \$
Intérêts et autres revenus de placements	107 014 \$	116 482 \$	112 289 \$	154 389 \$
(Pertes non réalisées) Gains non réalisés sur placements	(58 834 \$)	261 073 \$	(315 174) \$	64 249 \$
Gains réalisés sur cession de placements	138 894 \$	95 743 \$	151 807 \$	94 423 \$
	955 590 \$	1 234 913 \$	690 475 \$	1 027 175 \$

Charges de l'année 2017-2018

	2018	2017	2016	2015
Charges (principaux postes)				
Salaires et charges sociales	282 180 \$	291 503 \$	253 735 \$	215 425 \$
Assurances	3 869 \$	3 904 \$	3 907 \$	3 899 \$
Honoraires juridiques	132 538 \$	134 845 \$	117 375 \$	113 224 \$
Cotisations-FQPPU	71 664 \$	70 490 \$	69 247 \$	66 560 \$
Honoraires professionnels	37 818 \$	49 552 \$	39 574 \$	29 286 \$
Frais juridiques et arbitrages	41 114 \$	41 305 \$	12 835 \$	17 167 \$
Bourses d'études, dons et CSC	37 507 \$	37 007 \$	33 600 \$	32 011 \$
Participation et cotisation CIRRAC	12 612 \$	17 599 \$	6 895 \$	8 024 \$
Frais de fonctionnement	11 997 \$	14 834 \$	11 648 \$	9 898 \$
Frais de bureau et d'administration	10 974 \$	10 777 \$	11 065 \$	9 022 \$
Comité des affaires universitaires	4 501 \$	4 366 \$	4 591 \$	4 944 \$
Télécommunications	3 152 \$	3 497 \$	1 682 \$	1 061 \$
Comité des relations de travail	475 \$	2 368 \$	635 \$	329 \$
Comité de négociation et d'appui	5 907 \$	197 \$		
Participation-FQPPU	1 854 \$	1 198 \$	1 686 \$	1 264 \$
Intérêts et frais bancaires	753 \$	312 \$	332 \$	740 \$
Amortissement des immobilisations	1 062 \$	1 209 \$	1 676 \$	2 330 \$
Total	661 353 \$	692 266 \$	574 246 \$	523 956 \$

Résultats de l'année 2017-2018

	2 018	2 017	2016	2015
Résultats				
Excédent des produits sur les charges avant autres revenus	294 237 \$	542 647 \$	116 229 \$	503 219 \$
Autres revenus :				
Variation de la provision pour indemnité de départ	(35 586 \$)	(5 975 \$)	(4 035 \$)	(4 717 \$)
Excédent des produits sur les charges	329 823 \$	548 622 \$	120 264 \$	507 936 \$

Actif de l'année 2017-2018

	2018	2017	2016	2015
Actif				
À court terme				
Encaisse	191 353 \$	121 002 \$	109 256 \$	203 367 \$
Débiteurs et effets à recevoir	112 126 \$	111 469 \$	107 279 \$	107 516 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	371 895 \$	474 148 \$	380 257 \$	391 765 \$
Frais payés d'avance	21 623 \$	21 253 \$	15 965 \$	15 691 \$
	727 872 \$	727 872 \$	612 757 \$	718 339 \$
Placements	4 577 457 \$	4 268 345 \$	3 847 858 \$	3 616 674 \$
Immobilisations corporelles	3 487 \$	3 299 \$	4 508 \$	6 183 \$
	5 277 941 \$	4 999 516 \$	4 465 123 \$	4 341 196 \$

Passif de l'année 2017-2018

Passif	2018	2017	2016	2015
À court terme				
Créiteurs et charges à payer	12 042 \$	27 854 \$	36 106 \$	28 407 \$
Provision pour indemnités de départ	- \$	35 586 \$	41 561 \$	45 597 \$
	12 042 \$	63 440 \$	77 667 \$	74 004 \$
Actif net				
Non affecté	5 265 899 \$	4 936 076 \$	4 387 456 \$	4 267 192 \$
	5 277 941 \$	4 999 516 \$	4 465 123 \$	4 341 196 \$

Budget révisé 2018-2019

	2018-2019 Budget initial	2018-2019 Budget révisé
Produits prévus		
Produits provenant de la cotisation	760 000 \$	760 000 \$
Intérêts sur placements	125 000 \$	120 000 \$
Appui financier durant le lock-out		40 000 \$
(Perte non réalisées) gains non réalisés sur placements		
(Perte) Gain sur cession/juste valeur de placement	15 000 \$	10 000 \$
	900 000 \$	930 000 \$
Charges prévues		
Cotisations - FQPPU	75 000 \$	75 000 \$
Cotisation & Participation-CIRRAC	12 000 \$	12 000 \$
Participation-FQPPU	4 000 \$	4 000 \$
Participation-CLIUQ	2 000 \$	1 500 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR *	1 000 \$	500 \$
Personnel		
Salaires	260 000 \$	250 000 \$
Av. sociaux	60 000 \$	55 000 \$
Ajustement indemnité de départ	-4 000 \$	0 \$
Ressources occasionnelles	1 000 \$	20 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	70 000 \$	65 000 \$
Honoraires et remboursement de dépenses juridiques	165 000 \$	170 000 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	14 000 \$	14 000 \$
Communications (postes-messagerie et téléphonie)	4 000 \$	4 000 \$
Bourses d'études (Annexe 1)	15 000 \$	16 000 \$
Publicité & promotion	5 000 \$	5 000 \$
Frais de fonctionnement		
Comité exécutif (frais réunion et bilan et plan action)	10 000 \$	12 000 \$
Conseil syndical et assemblée générale	15 000 \$	15 000 \$
Formation (membres et personnels)	2 000 \$	2 000 \$
Comité des négociations	10 000 \$	15 000 \$
Comité d'appui à la négociation	50 000 \$	35 000 \$
Comité des serv. à la collectivité (Annexe 2)	25 000 \$	27 000 \$
Comité des affaires universitaires	6 000 \$	6 000 \$
Comité des relations de travail	3 000 \$	3 000 \$
Honoraires professionnels (courtiers et auditeurs)	50 000 \$	50 000 \$
Amortissement des immobilisations	4 000 \$	3 000 \$
Prises de retraite	8 000 \$	9 000 \$
Assurances	5 000 \$	5 000 \$
Projets spéciaux (Annexe 3)	5 000 \$	5 000 \$
Divers et imprévus	3 000 \$	3 000 \$
Allocation durant le lock-out		970 000 \$
	880 000 \$	1 852 000 \$
Variation de la provision pour indemnités de départ		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	20 000 \$	-922 000 \$

**153^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 27 septembre 2018, 11 h 30
Local 1012 Nérée-Beauchemin**

Projet d'ordre du jour

- 1 Vérification du quorum
- 2 Désignation d'un président d'assemblée
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption des procès-verbaux des 151^e et 152^e assemblées générales du SPPUQTR
- 5 Convention collective 2017-2022 :
 - 5.1 Entente de principe sur les clauses normatives
 - 5.2 Recommandation de l'assemblée (Vote)
 - 5.3 Procédure du scrutin prolongé
- 6 Affaires budgétaires :
 - 6.1 Rapport financier de l'année 2017-2018 (Dépôt)
 - 6.2 Budget révisé pour 2018-2019 (vote)
 - 6.3 Choix des auditeurs pour l'année 2018-2019 (Vote)
- 7 Sommaire du plan d'action syndicale 2018-2019 (Dépôt)
- 8 Affaires nouvelles
- 9 Ajournement de l'assemblée
- 10 Résultats du scrutin
- 11 Levée de l'assemblée générale



Le comité exécutif invite les professeurs à publier des textes dans le bulletin Le point d'ancrage. Les commentaires publiés ne reflètent toutefois que l'opinion des auteurs et n'engagent en rien le comité exécutif du Syndicat.

Le Syndicat s'est doté d'une règle lui permettant de souligner de façon particulière les événements ponctuant la vie professorale (naissance ou adoption d'un enfant, mariage, décès, hospitalisation, etc). Nous apprécierions que les professeurs en informe le secrétaire syndical.

La règle d'intervention est disponible sur le site internet du Syndicat.

Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour l'année 2017-2018

M. Ismail Biskri, président
M. René Lesage, premier vice-président aux relations de travail
M^{me} Monique Cadrin, deuxième vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
M^{me} France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M^{me} Daphné Drouin, secrétaire

Le personnel du SPPU27R

DIANE BEAUCHEMIN
Conseillère en relations de travail
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387

ALAIN GAMELIN
Conseiller aux affaires universitaires
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389

SANDRA THIFFAULT
Technicienne en administration
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209
Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca
www.sppuqtr.ca

Le **point d'ancrage**
est publié par le comité exécutif
du SPPUQTR



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

Le LOGO du Syndicat des professeurs et des professeures regroupe trois niveaux de signification : le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.